



COMMUNE
DE
MONTAGNY

Cousset, le 7 janvier 2021

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE N° 12 DU CONSEIL GÉNÉRAL
DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 2020 À 20H00
AU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF DE COUSSET**

Personnes présentes : 29 Conseillers généraux (selon liste des présences ci-jointe)

Conseil communal : Genetelli Chantal, Syndique
Joye Stéphane, conseiller communal
Daidié Jean-Patrick, conseiller communal
Rémié Wenceslas, conseiller communal
Baillet Yannis conseiller communal
Bersier Anne, conseillère communale
Grether Rémy, conseiller communal

Personnes excusées : Schrago Daniel, conseiller général

La séance est présidée par M. Gilbert Stocker, Président du Conseil général. Le Président rappelle que le port du masque est obligatoire.

Le Président ouvre cette séance en adressant ses salutations à M. le Préfet du district de la Broye, à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, Mme la Syndique, Madame et Messieurs les membres du Conseil communal, Mesdames et Messieurs, citoyennes et citoyens de la commune, Mesdames et Messieurs de la presse.

Le Président souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du Conseil général convoquée principalement pour le budget 2021. Le bureau du Conseil général, d'entente avec le Conseil communal, a décidé de maintenir cette séance malgré la situation sanitaire actuelle. La validation ou non des budgets d'exploitation et d'investissement est essentielle à l'évolution des dossiers.

Le Président excuse M. Daniel Schrago, pour des raisons professionnelles.

Tous les membres du Conseil général ont reçu le plan de protection dont tous ont pris connaissance, qui a été préparé par l'administration et approuvé par la Préfecture, ceci pour les séances du Conseil général et du Conseil communal.

Le Président indique que la séance a été convoquée conformément à l'art. 28 du règlement du Conseil général, par courrier personnel à chaque conseillère et conseiller général, par tout-ménage dans la commune et dans la Feuille officielle n° 47 du 20 novembre 2020, page 1865. La séance du

Conseil général a été convoquée conformément à la loi sur les communes, elle peut donc délibérée valablement et Le Président la déclare ouverte à 20h03. Il précise que les débats seront enregistrés pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Le Président demande aux personnes qui s'expriment de bien préciser leur prénom et leur nom pour la tenue du procès-verbal et ceci aussi pour la presse.

Le Président souhaite la bienvenue à M. le Préfet, M. Nicolas Kilchoer qui fait l'honneur de sa présence et qui va commenter l'ordre du jour n° 1.

Le Président procède à la lecture du tractanda reproduit ci-après :

1. Point de situation sur l'enquête administrative par M. le Préfet de la Broye, Nicolas Kilchoer.
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 octobre 2020.
3. Budget 2021.
 - 3.1. Présentation du budget de fonctionnement.
 - 3.2. Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).
 - 3.3. Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.
 - 3.4. Présentation du budget des investissements :
 - a) 150.562.0 Participation à l'assainissement du stand de tir de Léchelles.
 - b) 290.503.0 Entretien et rénovation des bâtiments scolaires.
 - c) 620.501.00 Aménagement piétonnier Côte des Esserts à Cousset.
 - d) 620.501.01 Investissements routiers 2021 et subventions cantonales y relatifs.
 - e) 620.506.00 Achat de véhicules et machines pour la voirie.
 - f) 700.501.23 Raccordement des nouvelles constructions au réseau.
 - g) 700.501.42 Nouveau captage d'eau potable la Chanéaz à Montagny-les-Monts.
 - h) 720.506.6 Achat de machines/bennes pour la déchetterie.
 - i) 790.500.3 Révision du PAL - Etudes complémentaires.
 - 3.5. Vote général du budget d'investissement.
 - 3.6. Vote du budget de fonctionnement.
4. Réponses du Conseil communal aux questions du Conseil général lors de la séance du 6 octobre 2020
5. Divers

Le Président demande s'il y a des remarques ou des questions sur la convocation et l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas et le Président passe au comptage du nombre de voix : 29 conseillers généraux présents, majorité 15.

Le Président passe au premier point de l'ordre du jour et donne la parole à M. le Préfet.

1. Point de situation sur l'enquête administrative par M. le Préfet de la Broye, Nicolas Kilchoer

M. le Préfet remercie M. le Président et s'adresse aux membres du Conseil général.

M. le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général de Montagny.

M. le Préfet ne vient pas de gaité de cœur, ce soir, pour présenter l'état de situation de l'enquête administrative. Elle a progressé et en fait M. le Préfet veut communiquer le dispositif et les mesures qui ont été prises par la Préfecture. Elles ont été informées hier soir auprès du Conseil communal, il en informe ce soir les conseillers généraux de la commune et demain, les médias seront informés par une conférence de presse qui se tiendra à 10h00 à la Préfecture.

M. le Préfet informe que l'exposé va se dérouler en deux parties. Premièrement, les projets phares pour la commune qui sont le centre sportif et le centre scolaire. Ensuite les mesures envers le Conseil communal et la suite des opérations.

Lorsque M. le Préfet a pris connaissance du rapport intermédiaire de l'enquêteur M. Borcard, ici présent, il a très rapidement convoqué une séance le 13 novembre 2020 avec les mandataires actuels de la commune qui sont le bureau Chappuis Architectes, Girona Architectes, Hirsiger & Péclard SA géomètres.

Cette séance de coordination qui a eu lieu à la Préfecture était justifiée pour comprendre et se faire une juste appréciation de la situation des développements des deux projets qui sont très importants pour notre collectivité, à la fois le centre sportif mais également le centre scolaire.

M. le Préfet va commencer par parler du centre sportif. La loi sur les communes et la loi sur les finances communales, précisent clairement que lorsqu'on a l'information d'un potentiel dépassement du budget, un crédit additionnel doit être demandé dans les meilleurs délais au Conseil général, afin de régulariser la situation, ceci lorsqu'un coût complémentaire est avéré.

Dans les faits, par rapport au crédit d'engagement que le Conseil général a voté en 2017 de 4 millions, en ayant consulté, en ayant pris les dossiers auprès des mandataires, pour la partie de la buvette et des vestiaires, le dépassement serait à l'heure actuelle, le montant n'est pas dépensé, mais dans la projection des devis estimatifs des mandataires, le bureau Girona, le Conseil général avait voté Fr. 1'490'400.00 et à l'heure actuelle pour finaliser ce bâtiment comme il a été préparé selon les choix du Conseil communal, il faudrait rajouter 1,4 millions.

Pour les terrains de sport, selon le budget préparé par M. Hirsiger, il faudrait rajouter Fr. 250'000.00 aux Fr. 642'600.00 votés en 2017.

Donc pour ce dossier-là, nous avons à l'heure actuelle un budget complémentaire qui doit être impérativement présenté, cela dépend du programme naturellement, mais le programme dépend des besoins de la commune de Fr. 1'650'000.00. A ceci, s'ajoute encore une place non prévue qui a été budgétée par le bureau Hirsiger & Péclard SA de Fr. 320'000.00. Cette place a tout son sens. Elle fait une zone de contact entre la zone sportive et l'école, mais elle doit aussi être budgétée de manière globale et cohérente, ceci pour que la commune puisse disposer d'infrastructures pour l'ensemble de la commune à la fois sportive et scolaire.

M. le Préfet passe à la dimension du centre scolaire. En ayant parlé avec le bureau Chappuis qui gère ce dossier, dont le Conseil général a le lancement du concours, cet architecte a parlé de certains de ses soucis par rapport au développement du projet, notamment en analyse des synergies qui doivent se développer qui sont indispensables par rapport à l'accueil extrascolaire, est-ce qu'on prend la buvette, est-ce qu'on prend un espace sur l'école pour faire cette activité, par rapport aux vestiaires et également par rapport à la place qui doit relier ces deux infrastructures. Il a aussi fait part d'une certaine mésentente dans la conception des projets notamment quant au programme des locaux et il a parlé de la difficulté des abris PC. Il faut savoir qu'un subside cantonal est à disposition, selon les informations obtenues, de Fr. 380'000.00 à l'heure actuelle qui sont libérables auprès du canton et ils n'ont pas été introduits ou ils sont juste comme une option dans le programme du concours. Cet aspect-là a

posé passablement de difficultés sachant qu'on a un fâcheux précédent dans cette commune avec un local des sapeurs-pompiers qui a fait couler beaucoup trop d'encre déjà à l'époque.

La question du respect des procédures standards du développement s'est posée par rapport à ces informations qu'ils avaient obtenues et ils avaient l'impression d'avoir une marche forcée pour faire aboutir ce projet le plus rapidement possible avant la fin de la législature.

Il y avait également la dimension d'un manque d'informations par rapport au Conseil général, notamment sur les coûts par rapport aux chiffres évoqués tout à l'heure.

Les mandataires actuels ont dit clairement qu'ils souhaitaient que les procédures soient plus coordonnées entre les deux projets afin d'aboutir aux meilleurs projets pour la région et pour notre commune.

Au vu de tous ces éléments, la préfecture a pris la décision de suspendre momentanément ces procédures portant sur les projets de centre sportif et scolaire, ceci jusqu'à la fin de cette législature au minimum.

Il est en effet indispensable que l'ensemble des crédits soit présenté, notamment les crédits additionnels pour la partie sportive évoquée tout à l'heure. On peut renoncer à un terrain via des coûts concrets, on peut réduire la surface des buvette/vestiaires via des coûts concrets également, et ça le Conseil général a le droit d'être informé de manière transparente. Le Conseil général a aussi une certaine maîtrise quant à la procédure du projet, est-ce qu'il faut maintenant joindre ces deux projets, est-ce qu'il faut faire un projet avec un coût sportif uniquement ou développer l'école en parallèle de la buvette.

Le Conseil général avait proposé en décembre 2019 au Conseil communal de renoncer à ce fameux budget de 4 millions et de réintroduire l'ensemble de ce budget-là pour le développement d'un projet global. Cette proposition avait été acceptée par votre organe mais a été rejetée en date du 13 janvier 2020 par le Conseil communal.

Donc, M. le Préfet voulait laisser au Conseil général la latitude de pouvoir choisir quelle était la meilleure option pour la commune pour pouvoir avancer dans ces démarches. D'où la décision de suspendre momentanément la procédure et également afin que les gens qui vont choisir la nouvelle école puissent être ceux qui vont la réaliser à moyen terme. Il parle bien d'une suspension momentanée, il en a parlé avec les trois mandataires en question, ils sont absolument disposés à réactiver leur mandat dans les meilleurs délais au début de la nouvelle législature qui prendra effet en avril 2021.

M. le Préfet rappelle que 7 mandataires ont été engagés et ont travaillé sur ces dossiers depuis le début de la législature. Il pense que maintenant il faut arriver à un résultat. Il pense que les mandataires actuels sont compétents, mais eux-mêmes ont aussi fait part de leurs soucis, M. Borcard était aussi présent lors de cette séance le 13 novembre 2020 à la Préfecture.

Ce dossier-là a amené M. le Préfet à prendre certaines dispositions pas forcément agréables par rapport au fonctionnement du Conseil communal lors des dernières années. Ces décisions se basent sur le rapport de l'enquêteur, 71 pages, et également sur la discussion avec les mandataires, ainsi que d'autres discussions avec d'autres personnes actives à l'époque, à l'heure actuelle ou qui sont dans d'autres fonctions dans la commune.

M. le Préfet a pris la décision de donner un avertissement à l'encontre de Mme la Syndique, notamment quant à des manquements à son devoir de conduite du Conseil communal, de son devoir de Syndique donc au devoir général de conseillère communale, à la collégialité et à la gestion de certains dossiers ainsi qu'à la conduite du collègue.

M. le Préfet a donné également un avertissement à M. Jean-Patrick Daidié, Vice-Syndic, pour des difficultés de collégialité, de devoir général de conseiller communal et également de certaines attitudes qui ont amené des tensions au sein du Conseil communal et également envers des tiers, d'autres associations de district.

M. le Préfet a donné un avertissement à M. Hubert Oberson, conseiller communal, pour des manquements quant à la collégialité, au devoir d'assister à certaines séances du Conseil communal et également au devoir général de conseiller communal.

Il faut encore savoir que deux avertissements auraient été adressés à deux autres membres, anciens membres du Conseil communal, Mme Rothen et M. Bavaud, mais du fait qu'ils ne sont plus à l'heure actuelle, élus, du fait qu'ils ont démissionné, ces avertissements deviennent sans objet.

Voilà pour les mesures directes décidées quant à l'avertissement. Ce ne sont pas des mesures faciles à prendre, il le dit honnêtement, mais c'est l'intérêt général de la commune qui l'intéresse à l'heure actuelle et le développement des projets auxquels la commune a droit.

Pour asseoir plus concrètement la mesure et assurer le pilotage du Conseil communal jusqu'à la fin de la législature, M. le Préfet a retiré, dans la décision qui va arriver demain auprès des personnes concernées, la fonction de Syndique de Mme Genetelli et de Vice-Syndic de M. Jean-Patrick Daidié. Ils peuvent rester membres du Conseil communal, s'ils le souhaitent, mais les difficultés répétées de conduite du Conseil communal, les tensions internes et les nombreuses démissions ne permettraient plus de laisser cette situation telle quelle. M. le Préfet espère que cette situation va se rétablir et que les personnes assument leur responsabilité sans réaction de déni.

La gouvernance mérite d'être mise en œuvre concrètement elle est extrêmement importante dans le cas d'un organe collégial.

Pour assurer cette période transitoire jusqu'à la fin de la législature, M. le Préfet a nommé une Syndique ad hoc externe, en la personne de Mme Nadia Savary, ancienne syndique d'une commune de la Broye et ancienne présidente de l'Association des communes fribourgeoises. Elle est actuellement députée, vice-présidente élue du Grand Conseil jusqu'à la fin de la législature. Elle aura la responsabilité de conduire l'administration générale, le personnel lui rendra des comptes en direct et elle s'occupera également de l'information. Elle aura pour mission de préparer et conduire les séances du Conseil communal, de mener les débats, d'assurer les votes réglementaires, d'assurer la gestion des affaires courantes et de veiller à la bonne marche de la commune au sens large. Elle prendra ses fonctions dès demain, la décision rentrera en force demain matin lors de sa diffusion. Elle sera présente à la prochaine séance du Conseil communal qui est fixée au lundi 14 décembre 2020. Ces mesures peuvent paraître fortes, mais l'intérêt général de la collectivité à mener à terme ces projets est vraiment important pour M. le Préfet et il pense que maintenant il y a une transparence qui doit être établie entre le Conseil général et le Conseil communal notamment quant aux coûts complémentaires fortement prévisibles, voire avérés par rapport aux constructions sportives. Ces crédits additionnels doivent impérativement être présentés au Conseil général et également quant à l'autre projet de l'école. La commune a de beaux projets avec une capacité financière certaine et maintenant il s'agit de mettre les bons boulons aux bons endroits et de développer les projets de manière structurée et cohérente.

M. le Préfet ne veut critiquer personne en direct, il y a eu des tensions très vives dans ce Conseil communal depuis le début de la législature, mais c'est vrai que ce n'est pas facile de travailler comme ça pour un Conseil communal et là maintenant il faut que les travaux soient faits de manière structurée, coordonnée et qu'on aille vers un sens pour l'intérêt général de la commune.

Ces mesures seront formellement communiquées demain, les courriers sont à la poste et ils rentreront en force demain, avec les voies de droit classiques qui existent par rapport au Tribunal cantonal, mais il n'y a pas d'effet suspensif, donc les décisions rentrent en force demain dans la journée.

M. le Préfet est à disposition pour les questions, c'est avec plaisir. Il n'aurait jamais aimé faire cela dans la Broye, malheureusement c'était une option à laquelle il a dû se résoudre.

M. le Préfet remercie pour l'attention.

Le Président remercie M. le Préfet pour ces explications et passe maintenant aux questions.

Mme Anita Balz, « Gauche plurielle », remercie M. le Préfet, elle a deux questions. Premièrement qu'est-ce que cela implique concrètement un avertissement envers un membre du Conseil communal et la 2ème question, M. le Préfet a parlé de la Syndique par remplacement, qu'est-ce qu'il en est de la vice-syndicature.

M. le Préfet répond que la Syndique ad hoc a la mission de conduire le Conseil communal et il a nommé M. le Lieutenant de Préfet comme remplaçant de Mme Savary, donc il ne va pas nommer un 2ème vice-syndic. Du moment que Mme Savary n'est pas là, c'est le lieutenant de Préfet qui va siéger avec le Conseil communal.

L'avertissement, c'est le dernier point de graduation avant la dénonciation au Conseil d'Etat et la récusation de la personne, la démission de sa fonction. M. le Préfet a pris la graduation selon la loi sur les communes qui est de la compétence préfectorale, la prochaine étape c'est la dénonciation au Conseil d'Etat pour une demande de révocation. Le Conseil d'Etat est informé de la démarche de ce soir.

M. Marc Küng « 7 Villages ». M. le Préfet a parlé d'une enquête administrative, d'un rapport de 71 pages, est-ce que les conseillers généraux auront accès à ce rapport et quand.

M. le Préfet répond que les personnes qui sont sujets à l'enquête ont le droit à leur sphère privée mais la loi sur l'information fribourgeoise est relativement précise par rapport à ça. Les médias peuvent faire des demandes d'accès, cela prend du temps, des mentions peuvent être caviardées, car il y a des choses qui ne touchent que la sphère privée. Donc il y a une version caviardée qui peut être diffusable. C'est une demande formelle qui doit être traitée, c'est tout un travail, pour qu'on puisse sortir des informations sans dénigrer ou sans mettre en péril le droit de la protection de la sphère individuelle des personnes.

M. Marc Küng « 7 Villages » répond qu'en fait ce rapport ne sera jamais diffusé, même édulcoré pour le Conseil général. Il trouve un petit peu dommage que le Conseil général ne verra jamais ce rapport.

M. le Préfet donne la parole à M. l'enquêteur.

M. Borcard dit que l'accès aux documents permet d'avoir une connaissance du rapport, mais pour cela il faut procéder à une demande et il faut que M. le Préfet accepte ou refuse la demande et ensuite il y a la possibilité de recours et il y a une conciliation possible ou une médiation possible devant la préposé à la transparence. C'est une procédure assez longue.

M. le Préfet confirme que la demande est possible, mais relativement longue. Ils essayent de protéger le droit des tiers, il y a des faits concrets, y'a des choses qui ressortent, les dispositifs seront là mais les noms seront certainement masqués.

M. Borcard dit encore que les personnes qui seront concernées par l'enquête, dont les noms figurent dans le rapport peuvent s'opposer à la transmission du rapport, ce qui prolonge encore la procédure.

M. Marc Küng « 7 Villages » remercie pour la réponse.

M. Vincent Barras « Gauche Plurielle ». M. le Préfet a donné ces informations en début de séance, le Conseil général a un certain nombre de budgets à voter, dont des crédits, de la confiance à donner à un Conseil communal que M. le Préfet vient de mettre à l'ordre, quel conseil M. le Préfet donne aux conseillers généraux par rapport à ces crédits. Est-ce que cela sera mieux géré par rapport à d'autres projets, d'autres dépenses.

M. le Préfet répond que nous n'avons pas un Conseil communal qui dysfonctionne complètement. C'est un Conseil communal qui n'a pas réussi à se fédérer suffisamment dans les grands projets. M. le Préfet pense que sur les investissements qui sont étayés sur la base du rapport concret, il y a une partie dont l'édilité a besoin, l'administration fonctionne, donc, le Conseil général peut donner cette confiance. M. le Préfet dit que nous ne sommes pas dans une situation de blocage, il faut arriver à voter les crédits nécessaires pour les infrastructures qui sont nécessaires à remplacer, cela dépend aussi des rapports qui sont fournis. Le Conseil général peut poser toutes les questions nécessaires sur les documents fournis. Mais l'inquiétude de la Préfecture et de l'enquêteur c'étaient ces grands projets qui sont très gourmands en temps et en énergie. Quand on voit qu'on a 7 mandataires différents, entre les bureaux d'ingénieurs et d'architecture, cela a posé des difficultés, mais là en ayant vu les points à l'ordre du jour, nous ne devons pas bloquer la commune, il s'agit de dossiers concrets. On ne peut pas dire que le Conseil communal n'a pas fait son travail dans d'autres dossiers, mais ce sont ces grands dossiers qui posent des difficultés et la conduite du Conseil communal. Donc là, en l'occurrence, M. le Préfet pense que le Conseil général peut avancer avec ces dossiers. Ce n'est pas le sens de bloquer les activités communales. Il faut que la commune continue à avancer. Mais ensuite il y aura des élections l'année prochaine et ils espèrent qu'il y aura une évolution qui se passe à ce niveau-là aussi. M. le Préfet ne voterait pas non en bloc.

Mme la Syndique demande la parole. Ci-après le texte lu par Mme la Syndique.

Monsieur le Préfet

Monsieur le Président du Conseil général

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux

Madame la conseillère communale, Messieurs les conseillers communaux

Au vu des conclusions de l'enquêteur dans un rapport intermédiaire et de la décision préfectorale, je ne peux que déplorer une analyse menée, exclusivement à charge aux fins que je soupçonne fortement politiciennes. La phraséologie de l'enquêteur me déstabilise profondément, se grave dans ma mémoire pour une appréciation parfaitement partielle et plus que partielle, que je qualifie même d'humiliante.

Je n'ai pas encore eu connaissance du rapport de M. le Préfet mais celui de l'enquêteur porte atteinte non seulement à la fonction que j'ai exercée pendant 5 ans avec honneur et probité mais surtout à ma personne, réduisant mon engagement à rien, ne respectant nullement les principes fondamentaux d'une démocratie, ni les règles de droit des mises en cause, comme celui du contradictoire.

Pour mémoire, je fus invitée à participer à la vie communale sous la précédente législature. Je m'y suis engagée avec enthousiasme et dynamisme. Pendant sept ans j'y ai consacré toute mon énergie pour le bien de la commune, de ma chère commune, au détriment le plus souvent de ma vie personnelle et familiale et ce sans regret aucun.

Au dicastère finances, le bilan est positif avec une fortune consolidée doublée par deux et un endettement diminué de moitié par habitant et pendant les sept années à ce dicastère des comptes positifs y compris pour ceux à approuver en 2021. Pour la gestion des affaires communales et du Conseil communal, mes valeurs, héritées d'une lignée de militaires et de pasteurs, sont intégrité, honnêteté, responsabilité, dévouement et humanisme.

Dans un environnement hostile, j'ai toujours cherché à arrondir les angles avec de fortes personnalités, des tendances politiques et des problèmes d'ego.

L'échec à mener à terme le projet global est une responsabilité partagée, sanctionnée aujourd'hui alors même que le concours d'architecture était lancé et que l'analyse financière du volet sport a largement évolué au regard des annonces préfectorales.

Mes détracteurs ont choisi avec persévérance et détermination de saper tout au long de cette législature ma volonté d'intégration politique à Montagny en pointant systématiquement le doigt sur mes origines françaises, ma méconnaissance de la commune et me décrédibiliser dans ma fonction.

Ma détermination au regard du rapport fut de le contester dans la forme et dans le fond au regard de règles de droit, de dénoncer une analyse manipulatrice de documents non communiqués et de récuser l'enquêteur. La décision préfectorale connue, chers concitoyens, il ne me reste plus qu'une chose à faire, à rendre mon tablier.

C'est donc avec regret que je mets fin prématurément à mon mandat de syndique, avec effet au 3 décembre 2020, à l'issue de cette séance, alors même que j'avais déjà annoncé ne pas me présenter à la prochaine législature.

Je quitte mes fonctions en toute honorabilité. Je remercie ceux et toutes celles qui m'ont fait confiance, qui m'ont accompagnée et soutenue pendant toutes ces années. Je remercie aussi ceux qui m'ont permis d'aborder d'autres angles de vision des dossiers à traiter. Tessinoise, tous m'ont permis de m'intégrer comme Broyarde et de Montagny.

Le Conseil général applaudit Mme la Syndique.

Le Président remercie Mme la Syndique pour son engagement.

M. le Préfet n'a rien à rajouter, à part remercier Mme la Syndique pour son engagement au sein de la Broye.

M. le Président remercie M. le Préfet.

M. le Préfet et M. Borcard quittent la séance.

Le Président passe au point 2.

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 octobre 2020.

Une remarque de M. Yannick Joye « Continuité et Avenir », à la page 6 du procès-verbal sur l'élection du Président, c'est marqué que c'est M. Daniel Francey qui a fait la demande. C'est lui qui avait proposé la candidature du Président.

N'ayant pas d'autres remarques, le Président demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 octobre 2020. Que celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal s'expriment par main levée.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 octobre est approuvé à l'unanimité, avec les remerciements à son auteur.

Le Président passe au point suivant.

3. Budget 2021.

3.1. Présentation du budget de fonctionnement.

Le Président donne la parole à Mme la Syndique, responsable du dicastère, pour les explications pour ce budget.

Mme la Syndique informe que, le Conseil général ayant reçu ce budget dans tous les détails, en conséquence la présentation sera assez succincte et aussi succincte que nécessaire pour la compréhension de ce budget.

Pour cette présentation, Mme la Syndique s'est basée sur les produits et les charges par nature.

Les charges

L'ensemble des charges a été corrigé des comptes qu'elle qualifierait de techniques que sont les attributions aux fonds spéciaux et les imputations internes. Le montant des dépenses budgétées de la commune s'élève à Fr. 9'498'201.00 en augmentation de Fr. 383'540,25 soit 4,21% au regard du budget 2020.

Le tableau montre par ordre d'importance la répartition de cette augmentation entre les différents comptes de charges par nature.

Il est à noter la remarquable stabilité du compte 31 «Biens, Services, Marchandises» ainsi que la très importante baisse des intérêts passifs qui diminuent de près de 60% au regard du budget 2020.

Les tableaux suivants expliquent plus en détail les variations des autres comptes de charge.

Le compte 35 – comptes liés

C'est sans surprise que nous constatons que la plus grosse augmentation provient des charges liées qui augmentent en total de Fr. 153'064,95 soit 7.78% au regard au budget 2020 et 8,36% par rapport à 2019.

Ce tableau présente les principales sources de cette augmentation avec la cause principale connue.

Il est à noter que la baisse des Affaires sociales de 7,32% est due au choix du Conseil communal de financer directement l'EMS Les Fauvettes. Il en résulte une baisse du montant à la charge de la commune au compte 570.352.0 de Fr. 68'864.00.

Le compte 33 Amortissements

La seconde source d'augmentation des dépenses budgétées se trouve dans les amortissements relatifs aux investissements achevés. Le tableau montre les principales sources de nouveaux amortissements en 2021.

Le compte 30 Autorités et Personnels

La troisième source d'augmentation concerne le poste 30 Autorité et Personnel qui augmente de Fr. 90'291.65, soit 5.43%, au regard du budget 2020.

Le principal poste responsable de cette hausse est le compte 301 «personnel Administratif et d'exploitation» qui augmente de Fr. 77'410.65, soit 6,58%, au regard du budget 2020 en raison de l'engagement du technicien, de la solde des pompiers et employés pour le véhicule sanitaire ainsi que des salaires pour la responsable de l'AES. Les augmentations des charges sociales sont directement liées à la hausse du compte 301.

Le compte 36 Aides et Subventions

Le quatrième et dernier compte responsable de la hausse est le compte 36 «Aides et Subventions» qui augmente de Fr. 39'366.80, soit 7.78%, au regard du budget 2020.

L'explication majeure se trouve dans le compte 365 «Aides, Subventions à des institutions privées» qui augmente de Fr. 37'361.80, soit 8.04%, par rapport au budget 2020 et plus précisément, au dicastère 5 Affaires sociales en ce qui concerne les crèches.

Les produits

Au niveau des produits, le Conseil communal a continué d'appliquer une politique d'extrême prudence. Ainsi l'ensemble des produits budgétés augmente de Fr. 370'980.00, soit 3,87%, par rapport au budget 2020 mais en diminution de 1,78% au regard de l'exercice 2019. Le tableau montre l'augmentation et les principales causes.

Mme la Syndique en a fini pour le budget de fonctionnement.

Le Président remercie Mme la Syndique et passe au point 3.2.

3.2. Rapport de la Commission financière (fonctionnement et investissement).

Le Président donne la parole à M. Olivier Dousse « Continuité et Avenir », Président de la commission financière.

M. Olivier Dousse procède à la lecture du rapport de la commission financière qui a été transmis au Conseil général avec le dossier de convocation. M. Olivier Dousse rajoute qu'entre-temps, ils ont reçu le document du Service des communes et que c'est vraiment réel ce qui a été avancé.

Arrivé en fin de lecture, M. Olivier Dousse indique que la commission financière préavise favorablement le budget de fonctionnement et le budget d'investissement, dans leur ensemble. Il rend la parole au Président qui le remercie pour sa lecture.

Comme il n'y a pas de questions et que le Conseil général n'a pas à valider ce rapport, le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3.3. Questions / réponses sur le budget de fonctionnement.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Gisèle Genilloud « Gauche plurielle ». Au compte 294.301.0 Traitement du personnel de conciergerie, il y a une augmentation annuelle de Fr. 4'419.00. La réponse donnée à la COFI a été que c'est pour du personnel communal, Mme Genilloud précise qu'elle parle à son nom, comme quoi cette personne avait plus de responsabilité, stock, donc elle pense que c'est une gestion de stock, elle voulait savoir plus de responsabilité soit contrôler les travaux effectués par ses collègues, une formation, elle ne sait pas. Est-ce qu'il y a autre chose qui justifie cette augmentation.

Mme la Syndique répond que le Conseil communal a effectivement fait choix d'augmenter une concierge, Mme Colette Bürke, en charge principalement du centre scolaire et sportif, et qui, depuis plusieurs années, a pris également la responsabilité de gérer le stock et les répartitions des produits ménagers sur l'ensemble des concierges, tâche qu'elle n'avait pas précédemment. Elle a demandé depuis plusieurs années de voir son salaire, classe et palier, adapté aux fonctions nouvelles qu'elle avait au regard des années antérieures. Le Conseil communal est entré en matière pour ce budget 2021.

Mme Martine Currat « Gauche plurielle » a une requête vis-à-vis du Conseil communal, par rapport au point 14 la police du feu. Elle souhaiterait avoir la vision qu'a le Conseil communal par rapport à l'évolution de la police du feu de Montagny à moyen terme, parce qu'on leur a communiqué que cette police du feu allait être appelée à devenir un centre régional. Qu'est-ce qu'il en est, est-ce qu'il y a des conventions qui ont été signées avec d'autres communes, est-ce qu'il y a des synergies avec des chiffres clé, comme par exemple le coût par intervention, elle pense que ce sera intéressant d'avoir à un moment donné, lors d'une séance du Conseil général, une présentation par rapport à l'évolution de la police du feu, non seulement dans le cadre du budget mais aussi pour savoir comment

elle se développe et comment est-ce que le Conseil communal la voit à la long terme. Elle fait la même intervention pour les groupes ici.

Mme la Syndique va donner la parole à M. Stéphane Joye, conseiller communal responsable, ou à M. Gérald Pidoud, commandant du feu, puisque la police du feu est en pleine restructuration.

M. Stéphane Joye confirme qu'un groupe de travail a été nommé au niveau du district de la Broye, dans le cadre des sapeurs-pompiers 2020+. Ils devaient se réunir dernièrement ce qui n'a pas pu être fait à cause de la crise sanitaire. Un groupe de travail répondra à ces différentes questions, mais pour le moment, il y a peu d'informations, mais dans l'idée c'est de faire un bataillon au niveau du district avec différents point de départ feu. C'est en pleine réflexion et pour le moment ce dossier est en cours. Dès que nous aurons plus d'informations, nous informerons.

Mme Martine Currat « Gauche plurielle » dit que cela ira dans le prochain programme législatif.

M. Gérald Pidoud, commandant du feu. Chaque commandant de la Broye fait partie du comité de pilotage mis en place en attendant le bataillon. Ce n'est pas que la Broye, c'est tout le canton qui part avec des districts sur des nouvelles organisations. Actuellement, selon les dernières discussions, au niveau des prix, cela revient à Fr. 52.00 par habitant pour gérer pour la Broye pour tout le bataillon. Actuellement ils sont entre 450 et 500 sapeurs-pompiers dans toute la Broye fribourgeoise. Le bataillon serait de 350 pompiers avec 6 départs feu dont Montagny, Domdidier, St-Aubin, Les Verrières, Estavayer et Cheyres. Chaque caserne aura son rayon d'intervention, le plus rapide pour l'intervention, donc plus au niveau communal. C'est-à-dire que Montagny serait plus rapide que Belmont-Broye pour une intervention à Léchelles-Chandon, par exemple. Voilà les indications qui peuvent être données. Il faut savoir qu'il y aura 5 professionnels pour diriger ce bataillon. Les frais seront répartis à l'association des communes.

Mme Gisèle Genilloud « Gauche plurielle » a une question personnelle au point 541.301.0. Il y a aussi une augmentation annuelle pour une employée de l'AES de Fr. 9'484.00, ce qu'elle peut comprendre, tout travail mérite un bon salaire. La réponse faite à la COFI a été que l'obligation de remplacement d'absence ainsi que l'arrivée d'enfants justifient cette augmentation de temps. En fait, lorsqu'elle a repris le dossier qui leur a été envoyé, suite à une question posée par Mme Anita Balz, elle voit que la fréquentation entre 2017 et maintenant a chuté de 30% après avoir connu une chute maximale de 42%. Alors, elle ne sait pas, ça augmente, y'a une chute. Elle aimerait avoir une explication.

Mme la Syndique va répondre puisque ce point a été traité par elle avec la responsable de l'AES, Mme Bugnon, lorsqu'elle a sollicité une augmentation de 10 % de son temps de travail et lorsqu'elles ont discuté ce point au mois de juin. Au vu des éléments de travail que Mme Bugnon fournit pour l'AES, il est apparu que sa demande était fondée au niveau du temps de travail qu'elle consacre pour l'AES. Peut-être que les raisons données dans les réponses de la COFI ne sont pas complètes. Le temps de travail qu'elle fournit est réel et les 40% qu'elle avait, avaient été prévus au moment de la reprise et se sont trouvés pas assez juste par rapport à la réalité de ce travail fourni pour l'AES.

M. Marc Fragnière « Gauche plurielle » a une question sur le 620.439.0 Participation des propriétaires de gravières où l'on a une diminution des produits de près de 50% et demande quelle est la raison.

M. Hubert Oberson répond que 3 décharges étaient d'actualité. Cousset, à la route des Arbognes, qui est terminée. Il y a la décharge de La Chanéaz qui en train de se terminer. Celle de Chalet Delez a un permis de construire depuis 1991, mais il y a deux ans, il a été vu que ce permis ne correspondait pas à l'actualité de la décharge. Des plans ne

correspondent pas et l'entreprise Savary doit la mettre en conformité par rapport à aujourd'hui, donc cette décharge vit au ralenti. Si tôt que le permis de construire sera rétabli, cette mise en conformité sera de nouveau d'actualité.

Mme Gisèle Genilloud « Gauche plurielle » a une question au 700.314.3 Réparation/remplacement de compteurs d'eau – Programme annuel de changement des compteurs d'eau sur toute la commune, par étape sur 15 ans : Fr. 45'000.00. Est-ce que cela veut dire que pendant 15 ans, nous allons payer Fr. 45'000.00 pour changer tous nos compteurs d'eau.

M. Grether répond oui, c'est regrettable effectivement. Nous avons 1'300 compteurs dans la commune, de tête, et les compteurs s'usent. Donc tous les 15 ans il faudrait les changer, et cela aurait déjà dû être induit précédemment, et cela n'a pas été fait. Maintenant, il faut qu'on se dépêche de changer tous ces compteurs. On ne va pas forcément mettre tous des compteurs sophistiqués avec des comptages numériques, simplement le même compteur parce que, quand les compteurs s'usent, ils comptent moins. Comptablement on traite plus d'eau que ce qu'on en vend actuellement. Donc pour pouvoir combler ce déficit, on va devoir investir une trentaine de milliers de francs chaque année pour remplacer ces compteurs. Ceci sera compensé par la vente d'eau supplémentaire.

Comme il n'y a pas d'autres questions, le Président passe au point suivant.

3.4. Présentation du budget des investissements :

- a) 150.562.0 Participation à l'assainissement du stand de tir de Léchelles.

Le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Grether ne veut pas rentrer dans tous les détails, il veut simplement dire que c'est une décision politique au niveau du tir hors service qui oblige toutes les installations de tir d'être mises en conformité à fin décembre 2020. C'est quelque chose qui aurait dû être fait par Belmont-Broye vu que le stand est sur la commune de Belmont-Broye mais cela n'a pas passé au Conseil général l'année passée parce que cela a mal été préparé. Maintenant c'est revenu en force parce que nos tireurs, qui sont majoritaires à Léchelles, ont besoin de cette ligne de tir pour pouvoir continuer leurs activités tant militaires que tirs sportifs. C'est une obligation fédérale de mettre des récupérateurs de balles. Au niveau de l'environnement, nous n'avons plus le droit de tirer dans les talus. Tous les plombs doivent être récupérés et éliminés.

Ce montant d'investissement a été calculé par le service technique de Belmont-Broye. Il y a eu plusieurs séances pour trouver une clé de répartition, sachant que la commune de Montagny a une convention de 2014 avec Léchelles s'engageant à participer à l'assainissement de la butte de tir.

La commune de Montagny a négocié avec la commune de Belmont-Broye une répartition de l'investissement de Fr. 67'000.00, sachant que la société de tir participe elle-même à la création de cette installation pour un montant de Fr. 12'000.--. Donc le montant restant se répartit à 40% pour Belmont-Broye et 60% pour Montagny, qui correspond à la répartition des tireurs, qui sont plus nombreux pour Montagny que pour Belmont-Broye.

Le Président remercie pour les explications.

M. Jean-Pierre Fragnière « Continuité et Avenir ». La commune de Belmont-Broye a plusieurs stands à assainir. Si Belmont-Broye refuse à nouveau cet investissement, il se passe quoi.

M. Grether répond que c'est le grand risque, pas tellement pour la commune, mais pour nos tireurs. Si Belmont-Broye refuse de nouveau, on le saura qu'à la fin de la séance du Conseil général de Belmont-Broye ces prochaines semaines, la question entière se repose. La société de tir a demandé si la commune de Montagny, même si Belmont-Broye refuse l'investissement, serait d'accord de faire l'investissement communal si eux trouvent un autre financement. M. Grether a répondu qu'il ne pouvait pas, en l'état des choses, donner une réponse définitive, mais qu'il pensait que toutes les options sont possibles. Après il faut voir juridiquement ce qui est possible sachant que les installations ne sont pas sur notre commune, mais sur une commune voisine. Donc, il y aura toute une analyse à faire. Si les tireurs de Montagny vont tirer ailleurs, la commune de Montagny devra faire un arrangement avec un autre stand, peut-être à Payerne. Politiquement, nous sommes tenus de proposer à nos astreints un endroit pour tirer et notre commune devra payer quelque chose pour ce stand de tir.

M. Daniel Francey « 7 Villages » voudrait savoir si la commune a demandé des subventions fédérales vu que c'est, pour une bonne partie, pour des tirs obligatoires et il ne voit rien à ce sujet.

M. Grether répond qu'il y a un chapitre subvention dont le principe est assez roublard. Si on assainit la butte, on va toucher Fr. 15'000.00 par cible, pour nettoyer l'ancienne butte, mais c'est la commune de Belmont-Broye qui va toucher cette subvention et cela va faire partie d'une convention avec eux du moment qu'on sera partenaire sur l'investissement. Si on ne fait pas cela, la commune ne touche rien du tout et les communes vont devoir nettoyer les buttes à leurs frais. Si les récupérateurs de balles sont posés, il y aura Fr. 60'000.00 de subventions qui vont être donnés à la commune siège pour le nettoyage et la transformation des anciennes buttes, c'est ainsi que cela a été décidé par le fédéral.

M. Daniel Francey « 7 Villages » dit qu'alors une partie de cette subvention de Fr. 60'000.00 viendra pour ces travaux.

M. Grether répond que cela viendra indirectement pour ces travaux, car la butte doit être dépolluée et les deux communes devront payer. Cela va coûter peut-être plus que Fr. 60'000.00, mais il y aura au moins déjà Fr. 60'000.00 qui seront indirectement versés, ce qui correspond à l'effort des communes pour mettre les récupérateurs.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui approuvent l'investissement de Fr. 33'000.00 pour la participation à l'assainissement du stand de tir de Léchelles et le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

Le budget d'investissement 150.562.0 Participation à l'assainissement du stand de tir de Léchelles d'un montant de Fr. 33'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 27 avis positifs et deux abstentions.

Le Président passe au point suivant.

b) 290.503.0 Entretien et rénovation des bâtiments scolaires.

Le Président passe la parole au Conseil communal

M. Jean-Patrick Daidié. Ces investissements sont faits pour assainir l'intérieur des bâtiments, cela ne touche pas les enveloppes extérieures, on travaille sur les peintures, les plafonds. On normalise l'électricité et on y ajoute le multimédia qui prend une grande importance au niveau des écoles, la visioconférence, pour mettre à niveau nos classes.

M. Daniel Francey « 7 Villages » a une petite remarque au sujet des écoles surtout celle de Mannens. C'était marqué aucun travail conséquent n'ayant été fait depuis leurs constructions. Ce qui est faux car à Mannens, cela a été fait.

M. Jean-Patrick Daidié répond que cela concerne principalement l'intérieur, cela aurait dû être marqué.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui approuvent l'investissement de Fr. 214'000.00 pour l'entretien et la rénovation des bâtiments scolaires et le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

Le budget d'investissement 290.503.0 Entretien et rénovation des bâtiments scolaires d'un montant de Fr. 214'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

c) 620.501.00 Aménagement piétonnier Côte des Esserts à Cousset.

Le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Hubert Oberson. Pour le chemin piétons « Bas des Esserts », cela fait depuis 20 ans que le promoteur et la commune ont eu des discussions pour la création de ce chemin piétons. Cela veut dire depuis le dessus des Esserts jusqu'au parc derrière chez Denner. Une seule partie a pu être réalisée, c'est le dessus des Esserts, aujourd'hui ce chemin est inscrit au PAL comme indiqué sur le plan qui est présenté. La dernière partie n'est pas mise au budget car les terrains ne sont pas encore construits, ces terrains appartiennent à Grisoni-Zaugg SA.

Les riverains qui ont fini leur construction attendent que la commune réalise ce chemin piétons pour finaliser leurs aménagements extérieurs. La commune a regardé avec une entreprise pour avoir un devis pour cette réalisation. Le coût de la construction est de Fr. 80'000.—. Pour la dernière partie, nous sommes obligés de faire une petite plateforme et finir en descendant en escaliers. Tout est prévu, la récupération d'eau, avec les caillebotis car il y a une certaine pente. Les honoraires ont été mis mais cela est encore à voir avec l'entreprise si, par rapport à la division de parcelle, cela a été mis à l'enquête, si cela est déjà fait ou pas, c'est pourquoi la commune l'a prévu. Le coût de l'investissement est de Fr. 89'000.00, y compris les frais de mise à l'enquête et les honoraires d'ingénieurs de Fr. 9'000.00.

M. le Président relève que le complément apporté ce soir pour la séance est vraiment appréciable et surtout d'avoir quelque chose de visuel car on n'est pas tous sachant où cela se trouve.

M. Président demande s'il y a des questions.

M. Jean-Luc Clément « 7 Villages ». Comme cela a été dit, il y aura des escaliers en bas. Est-ce que les poussettes pourront descendre ou non.

M. Hubert Oberson répond qu'ils vont faire une étude supplémentaire. On va essayer de réaliser pour faciliter le passage avec des poussettes, mais ce sera difficile. Il y a encore des tas de terre que des riverains n'ont pas encore enlevé et c'est difficile de tirer une ligne. C'est pour ça que nous aimerions, si le Conseil général accepte cette construction, voir avec l'entreprise si eux ont déjà mis à l'enquête ou après voir avec un ingénieur pour pouvoir tirer une ligne pour faciliter cet accès.

Mme Gisèle Genilloud « Gauche plurielle » aurait juste aussi une remarque qui rejoint le Président, ce qui aurait été bien c'est qu'on ait eu ces photos avant ce soir.

Comme il n'y a plus de question, le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui approuvent l'investissement de Fr. 89'000.00 pour l'Aménagement piétonnier Côte des Esserts à Cousset et le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

Le budget d'investissement 620.501.00 Aménagement piétonnier Côte des Esserts à Cousset d'un montant de Fr. 89'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 21 voix positives et 8 abstentions.

Le Président passe au point suivant.

d) 620.501.01 Investissements routiers 2021 et subventions cantonales y relatifs.

Le Président passe la parole au Conseil communal

M. Hubert Oberson. La première partie est de Fr. 54'000.00, comme cela est expliqué dans le rapport, c'est très peu de gravillonnages mais surtout la remise en état des bords de route, la route de Belmont sur Montagny-la-Ville, la route de Montagny-Mannens, surtout les accotements par rapport à la circulation aujourd'hui, les véhicules sont toujours plus larges et les bords de routes cèdent. La route plus marquée, c'est celle de Montagny-Mannens par rapport aux transporteurs, les bus surtout, et les croisements qui se font. Autrement, pour les autres, c'est la Grillière à Mannens, c'est un affaissement de route qu'on doit relever et remettre à niveau pour l'évacuation des eaux, autrement c'est surtout de relever les grilles. Pour ces travaux on arrive à Fr. 54'000.00 selon devis d'une entreprise.

Le Président remercie pour les explications.

Mme Anita Balz « Gauche plurielle » n'a pas une question mais plus une remarque sur le fait de mettre ces 4 investissements dans le même, alors qu'à priori c'est 4 choses différentes. Quelle a été la réflexion.

M. Hubert Oberson répond que le but a été de passer les investissements 2021 en une seule fois.

M. le Président se permet de rappeler que c'était exactement le groupe « Continuité et Avenir » qui avait demandé de concentrer un peu les investissements. Il faut une fois qu'on se détermine.

Mme Anita Balz « Gauche plurielle » est d'accord mais elle se souvient très bien d'une séance qu'elle avait présidée, où il y avait 26 points, mais ici on parle de 4 investissements routiers. Pour elle, l'étude de réalisation pour le carrefour de Cousset aurait mérité un point à part. Donc elle ne va pas demander le vote séparé des 4 investissements, c'était juste pour une remarque et pense qu'une réflexion devrait être menée quant à la manière de présenter les différentes demandes, mais c'est en ordre pour elle.

Mme Gisèle Genilloud « Gauche plurielle » demande si là on va voter point par point ou pas.

Le Président dit que c'est un point total.

Les conseillers généraux veulent une explication sur chaque point.

M. Hubert Oberson passe à la 2ème explication.

La route du Botset à Mannens, route communale depuis le quartier du Botset jusqu'à la ferme Sticher. La route est à décomposer en deux parties. La 1ère partie, c'est une route

qui a été faite par un aménagement sommaire il y a quelques années en arrière, la route est complètement abîmée, il n'y a plus de fond, plus de coffre. C'est-à-dire qu'il faut remettre la route à sa place car le talus lâche aussi. Il faut donc remettre la route sur 3,50 m./3,30 m. comme elle était, taluter, reprendre le talus, refaire le coffre sur les 2/3 de la route, sur la partie droite, enlever la couche de gravillonnage et reposer un tapis. Pour la 2ème partie, c'est suite à la construction de la ferme Sticher, c'était un chemin de campagne d'environ 100 à 110 m. de long, jusqu'à sa ferme, donc ce n'était pas un accès possible pour donner une activité à cette exploitation. M. Sticher a dû faire la route lui-même, c'est-à-dire la mettre à 3,50 m. comme une route AF et il a fait un investissement que M. Oberson a demandé l'estimation à une entreprise. Selon l'entreprise le coffre répond aux normes, mais on ne sait pas s'il a dû évacuer des matériaux, s'il a dû aller les déposer en décharge ou s'il a pu les mettre autour de sa ferme. Selon les calculs de l'entreprise, ils arrivent à Fr. 15'000.00 d'investissement de M. Sticher pour donner un accès à sa ferme.

Aujourd'hui, pour la route du Botset sur 200/210 m. de long, les AF octroient une subvention de 27% sur l'estimation de Fr. 100'000.00, mais ils ne vont pas plus loin. Pour le 2ème tronçon, le coût est de Fr. 11'500.00. M. Oberson dit qu'il s'agit d'un investissement pour une ferme, c'est une ferme exploitable, que c'est un chemin communal qui doit être entretenu, ce qui n'a jamais été fait par rapport à l'utilité avant. Par rapport à la subvention que l'on peut recevoir du canton, il pense que cela vaut la peine de faire l'investissement total pour retrouver ces Fr. 27'000.00. Si l'on ne fait qu'une partie, cette subvention tombe et la commune paiera la réparation de la route entière. C'est pourquoi M. Oberson demande d'accepter cette participation supplémentaire pour un bitume ou en béton.

Le Président comprend mieux la question et demande si en cours de route on peut changer la manière de valider ces investissements, est-ce que par hasard on peut les prendre point par point.

M. Burri, secrétaire, répond que cela a été décidé la dernière fois par le Conseil général, simplement, si le Conseil général souhaite voter point par point ce serait bien de le soumettre au vote du Conseil général.

Le Président a compris et propose que celles et ceux qui sont d'accord de voter point par point se manifestent en levant la main.

Le Conseil général décide de voter ce budget d'investissement point par point par 26 voix pour, une non et deux abstentions.

Donc, le Président va reprendre et voter point par point et demande comment les conseillers généraux voient la chose.

Mme Martine Currat « Gauche plurielle » aurait juste une remarque aussi pareille par rapport à la police du feu, elle pense que cela vaudrait la peine, lors d'une prochaine séance du Conseil général, que le Conseil communal explique quelle est la vue d'ensemble des investissements sur les prochaines années, parce que là on vote, bout par bout, sans avoir une vision générale, de ce que l'on va devoir investir l'année prochaine oui mais les prochaines années, quelle priorité est-ce qu'il va donner, au niveau de la mobilité aussi en général, pas seulement au niveau des routes, elle pense que là ce serait intéressant de la part du Conseil communal d'avoir ces informations.

Le Président remercie pour la remarque.

M. Eric Pont « 7 Villages » a une question sur les Fr. 54'000.00. Il y a une partie gravillonnage, c'est bien joli mais ça ne résout pas beaucoup le problème. Est-ce qu'il y a quand même un coffrage qui est fait dessous pour que ce gravillonnage soit quand même quelque chose d'utile ou autrement il faut le refaire l'année d'après.

M. Hubert Oberson répond qu'où l'on fait du gravillonnage aujourd'hui c'est du reflachage sur les routes existantes qui ont déjà un coffre. Ce n'est pas la création d'une nouvelle route comme cela s'est fait il y a 20-30 ans en arrière, ces aménagements sommaires, comme la route du Bois-Girard, la route de la Chanéaz qui tient très bien aujourd'hui. Tout ce gravillonnage qui se fait, c'est du reflachage avec du goudron dans les fissures pour empêcher que l'eau s'infilte et que cela détériore le coffre.

Comme il n'y a pas d'autre question, le Président propose de passer au vote.

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 54'000.00 pour le gravillonnage s'expriment en levant la main.

L'investissement de Fr. 54'000.00 pour le gravillonnage et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 28 voix positives et une abstention.

Pour le prochain investissement de Fr. 100'000.00 goudronnage de la route de l'impasse du Botset, le Président demande si les conseillers généraux ont besoin d'informations supplémentaires.

M. Jérémie Joye « Continuité et Avenir » demande si cette route sera canalisée, parce qu'elle est pas mal en pente.

M. Hubert Oberson répond qu'elle ne sera pas canalisée, car elle a déjà un profil sur toute la longueur, c'est un profil léger et l'eau se répartit sur toute la surface.

M. Jérémie Joye « Continuité et Avenir » demande où finira cette eau.

M. Hubert Oberson répond dans les terrains agricoles comme aujourd'hui.

M. Jérémie Joye « Continuité et Avenir » dit que ce n'est pas normal que ce sont les propriétaires de terrain qui doivent supporter l'eau de la commune.

M. Hubert Oberson répond qu'ils sont partis sur la base comme la route a été construite aujourd'hui, pas seulement la 2ème partie, mais toute la longueur.

M. Jérémie Joye « Continuité et Avenir ». La commune inonde les terrains agricoles qui se trouvent en contrebas. L'eau va couler sur la route et arriver sur les terrains agricoles qui seront au point le plus bas. La première chose à faire c'est de canaliser la route.

M. Hubert Oberson répond qu'aujourd'hui l'eau coule la même chose, car actuellement dans le gravier l'eau ne s'infilte pas beaucoup, à la suite d'un contrôle avec l'entreprise.

M. Raphaël Pidoud « 7 Villages ». S'il a bien compris, c'est que le premier bout du chemin qui est communal.

M. Hubert Oberson répond que toute la longueur est communale jusqu'à la route cantonale.

M. Gérald Pidoud « Continuité et Avenir » dit qu'il y d'autres bâtiments dans la commune qui sont à côté d'un chemin en gravier, est-ce que le Conseil communal n'a pas peur que tout le monde fasse une demande à la commune pour remettre en béton un chemin, parce qu'on peut regarder dans toute la commune, pas seulement dans le village de Mannens.

M. Hubert Oberson répond que le Conseil communal s'est posé la question, c'est juste. Par rapport à ce projet, la commune a l'occasion de mettre cette route AF avec subvention, sur toute la longueur. Pour apporter quelque chose pour d'autres routes, qui sont beaucoup gravelées ou avec des accès impossibles, c'est un remaniement. La commune ne peut pas investir bout par bout pour tous ces chemins, on a des kilomètres de chemins soit goudronnés ou soit gravelés, à entretenir c'est déjà beaucoup. Donc pour retirer des subventions, pour refaire ces routes-là, on est obligé de passer par un remaniement ou

prendre un certain secteur, mais il serait dommage si par après, il y a un remaniement et que cela ne correspondrait plus.

M. Gérald Pidoud « Continuité et Avenir » dit que là on ne dessert pas un quartier de villas, on dessert une ferme.

M. Hubert Oberson répond qu'on refait la route d'un quartier de villas et on finit la route pour desservir une ferme. Mais après on pourra continuer parce que le chemin communal continue jusqu'à la route cantonale. Si un jour, il y a un remaniement, on ne sait pas si le canton va autoriser à sortir sur la route cantonale. Ce n'est pas la commune qui décide sur les accès des chemins de remaniement.

M. Gérald Pidoud « Continuité et Avenir » dit que quelques mètres plus haut, il y a le quartier à côté de chez Bertrand Joye, où il y a les immeubles, la route est goudronnée et tout d'un coup elle est en gravier et il a son poulailler 600 mètres plus loin.

M. Hubert Oberson répond qu'à cet endroit, la route a déjà été refaite il y a deux ans, l'accès pour arriver chez Bertrand Joye est plat. Aujourd'hui on ne peut pas aller ouvrir le chemin donnant à la ferme Sticher, on ne peut que saler. Il faut voir les difficultés d'accès, et aujourd'hui M. Sticher a investi pour le coffre de ce chemin d'accès un montant de Fr. 15'000.00. Aujourd'hui, personne n'a fait une route communale à ses frais.

M. Gérald Pidoud « Continuité et Avenir » dit que les routes des quartiers de villas ont été faites aux frais des propriétaires qui ont mis à l'enquête et qu'après elles ont été données à la commune.

M. Hubert Oberson répond oui mais dans un quartier de villas, il n'y a pas qu'une seule maison et une répartition a été faite.

Mme Gisèle Genilloud « Gauche plurielle » ne connaît pas vraiment l'endroit, la route que l'on va refaire part d'où et jusqu'où.

M. Hubert Oberson répond que la route en question part de la hauteur de la propriété de Emile Joye jusqu'à la ferme Sticher en l'indiquant sur le plan visualisé.

Comme il n'y pas d'autres questions, le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui approuvent l'investissement de Fr. 100'000.00 par rapport au goudronnage de l'impasse du Botset à Mannens s'expriment en levant la main

L'investissement de Fr. 100'000.00 pour le goudronnage de la route de l'impasse du Botset à Mannens et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 15 voix positives, 8 non et 6 abstentions.

Le Président passe à l'investissement suivant pour l'étude de réalisation pour le Carrefour de Cousset de Fr. 16'000.00.

M. Hubert Oberson. L'étude de sécurité routière à Cousset a été présentée l'année passée. Suite à cette dernière séance et à la demande du Conseil général, pour qui il manquait pas mal d'informations et de remarques qui ont été faites, le Conseil communal a pris contact avec un bureau d'ingénieurs pour lui demander les possibilités d'apporter cette sécurité à ce carrefour qui vient de plus en plus dangereux. Il y a toujours plus de monde sur le trottoir venant de la route des Arbognes et qui traverse sans sécurité pour prendre le train à la gare de Cousset. Ce qui est plus grave aussi, c'est que les automobilistes, quand les barrières sont fermées, empruntent sur la droite le trottoir avec des piétons dessus pour rejoindre la route des Arbognes. L'année passée, une question a été posée sur comment font les longs véhicules pour rejoindre la route des Arbognes telle que la scierie avec les long bois. Ces trois questions pour la sécurité, c'est-à-dire comment apporter la sécurité

pour le trottoir pour les passants toujours plus nombreux, la création d'un passage à piétons pour donner la sécurité pour les gens de la Côte-des-Esserts pour aller prendre le train et comment résoudre la route pour les longs véhicules, ces trois critères ont été posés directement au bureau d'ingénieurs pour qu'il fasse cette offre pour créer cette étude. Cette étude correspond jusqu'à la mise à l'enquête, non comprise, c'est juste pour dire que c'est possible de réaliser ces trois points avec la sécurité et l'accès pour la route sur les Arbognes. Le devis est de Fr. 16'000.00.

M. Vincent Barras « Gauche plurielle » demande quel lien, quelle synergie, sont faits avec les plans de circulation des projets globaux arrêtés, mis en suspens.

M. Hubert Oberson répond que c'est une question qui est revenue au Conseil communal par rapport à l'étude du projet global. Mais pour cette réalisation, on ne peut pas attendre, par rapport au trottoir emprunté par beaucoup d'enfants et le nombre de véhicules qui empruntent le trottoir pour rejoindre la route des Arbognes.

M. Vincent Barras « Gauche plurielle ». Mais dans l'étude qui est faite, il n'y a aucun lien, ce n'est pas le même bureau.

M. Hubert Oberson répond que c'est un bureau séparé qui a fait cette étude.

M. Vincent Barras « Gauche plurielle » dit que c'est dommage.

M. Marc Küng « 7 Villages ». Dans toutes ces offres qui sont demandées, est-ce qu'on ne fait toujours qu'une offre ou on demande à chaque fois trois offres.

M. Hubert Oberson répond que pour le budget il y a toujours une offre. Après, il y aura toujours trois offres. Pour le gravillonnage c'est toujours difficile à trouver des entreprises, alors il y a toujours deux offres.

Comme il n'y a pas d'autres questions, le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui approuvent l'investissement de Fr. 16'000.00 pour l'étude de réalisation du Carrefour à Cousset s'expriment en levant la main.

L'investissement d'un montant de Fr. 16'000.00 pour l'étude de réalisation du Carrefour à Cousset et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 18 oui, 7 non et 4 abstentions.

Le Président passe au point suivant, l'investissement de Fr. 16'000.00 pour le renouvellement de la signalisation routière.

Il passe la parole au Conseil communal.

M. Hubert Oberson. L'année passée, le Conseil général a accordé un crédit de Fr. 12'000.00 pour le marquage des routes et le renouvellement des signaux défectueux. Nous arrivons au terme de nos marquages de routes et avons contacté la maison Ellgass pour venir faire l'inventaire de nos signaux. Il y a bien des années qu'il n'y a pas eu de rénovation sur ces panneaux. Beaucoup de panneaux ne répondent plus aux normes de la signalisation, c'est pourquoi nous avons une offre de Fr. 16'000.00 de la maison Ellgass.

Comme il n'y a pas de questions, le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 16'000.00 pour le renouvellement de la signalisation routière et le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

L'investissement d'un montant de Fr. 16'000.00 pour le renouvellement de la signalisation routière et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 27 oui, 2 abstentions.

Le Président passe au prochain investissement.

e) 620.506.00 Achat de véhicules et machines pour la voirie.

Le Président passe la parole au Conseil communal.

M. Hubert Oberson. L'épareuse que nous avons aujourd'hui va rentrer dans sa 11ème année. C'est cet automne que nous avons eu des frais de peu d'importance d'une rupture de conduite et à ce moment nous avons demandé une offre de révision complète de la machine, cela veut dire remplacement des pièces d'usure importante et nous arrivons à un montant arrondi de Fr. 12'000.00. C'est là que nous avons demandé une offre pour l'achat d'une épareuse neuve. L'achat brut d'une épareuse neuve se monte à Fr. 39'600.00, moins rabais et reprise, on arrive à un montant net de Fr. 32'000.00.

Nous avons comparé les coûts pour un travail avec une entreprise extérieure Pierre Leuba, à Chabrey, qui fait les entretiens de la route cantonale. Ils ont donné un tarif de 135.--/h. Notre épareuse fait environ 160 h. par année ce qui revient à un prix de Fr. 21'600.00.

Nous avons aussi comparé le coût de cette machine sur 10 ans. Si on compte le prix de l'heure de la machine, donc Fr. 32'000.—divisé par 1600 heures, elle nous coûte Fr. 20.00/h. Nous avons aussi pris le prix de l'heure d'un employé de Fr. 52.00. Le tracteur à 100% pour ces travaux nous coûte Fr. 33.00/h, mais le tracteur est là pour d'autres travaux. Donc, si nous prenons les heures d'épareuse plus l'employé, ce qui fait Fr. 72.00/h. et si nous rajoutons le tracteur de Fr. 33.00/h, dont le coût horaire ne devrait pas être pris entièrement, nous arrivons à Fr. 105.00/h.

Si nous travaillons avec l'entreprise extérieure, elle vient, épare et s'en va. En plus, nous devons soit balayer ou souffler. Le plus que nous pouvons apporter c'est qu'on épare deux bandes et nous pouvons souffler à mesure, donc on économise les heures qui n'ont pas besoin d'être faites après le passage de la machine par l'entreprise extérieure.

M. Hubert Oberson recommande l'achat de cette épareuse, car nous partons sur une offre de rénovation de Fr. 12'000.—, et on ne sait pas dans quel entretien plus cher nous partons à l'avenir, c'est pourquoi M. Oberson recommande d'accepter cet investissement de Fr. 32'000.00.

Le Président remercie pour les explications.

Comme il n'y a pas de question, le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui approuvent l'achat de véhicules et machines pour la voirie de Fr. 32'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

L'investissement 620.506.00 Achat de véhicules et machines pour la voirie d'un montant de Fr. 32'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 26 oui, 1 non et deux abstentions.

Le Président passe au prochain investissement.

f) 700.501.23 Raccordement des nouvelles constructions au réseau.

Le Président passe la parole au Conseil communal.

M. Rémy Grether dit qu'il s'agit du traditionnel investissement pour les nouveaux raccordements. Il y a toujours des nouvelles constructions dans la commune, donc des nouveaux raccordements. L'année prochaine avec le MCH2, ce ne sera plus dans les investissements.

Le Président remercie pour l'explication.

Comme il n'y a pas de question, le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui approuvent l'investissement de Fr. 6'000.00 pour le raccordement des nouvelles constructions au réseau et le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

L'investissement 700.501.23 Raccordement des nouvelles constructions au réseau d'un montant de Fr. 6'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au prochain investissement.

g) 700.501.42 Nouveau captage d'eau potable la Chanéaz à Montagny-les-Monts.

Le Président passe la parole au Conseil communal.

M. Rémy Grether. L'année passée, les conseillers généraux ont accordé un crédit pour La Chanéaz pour faire une zone de protection, chose que nous avons commencé au début de l'année et nous avons eu des surprises. Notre source s'est un petit peu perdue. Donc cela ne valait pas la peine d'investir pour des litres/minute insuffisants qui ne couvraient pas l'investissement à satisfaction. Par contre, nous avons mandaté un ingénieur-géologue qui a trouvé, par rapport à sa méthode de calcul, des endroits où il y aurait effectivement beaucoup d'eau, mais cela se situe un petit peu plus haut, un peu plus en bordure de la forêt en bordure de la zone agricole. L'idée est de faire un forage exploratoire pour s'assurer qu'on aura les quantités souhaitées et pour ceci en accord avec l'administration, on n'a pas voulu prendre dans le crédit voté car c'est un projet un peu différent. Voilà pourquoi on revient, cette année avec une demande plus précise par rapport à cela. Il y a une coquille dans la fiche d'investissement. L'idée du Conseil communal, en primeur, était d'utiliser le crédit de l'année dernière pour après faire le branchement et la zone de protection mais comme on a marqué dans la fiche d'investissement que le crédit serait supprimé, on va supprimer cette ligne de crédit et l'année prochaine, si on a des résultats souhaités, on redemandera la somme exacte pour l'embranchement de ce nouveau captage sur les conduites du réseau et la zone de protection.

Le Président remercie pour l'explication.

Comme il n'y a pas de question, le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui approuvent l'investissement de Fr. 40'000.00 pour le nouveau captage d'eau potable à la Chanéaz à Montagny-les-Monts et le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

L'investissement 700.501.42 Nouveau captage d'eau potable à la Chanéaz à Montagny-les-Monts d'un montant de Fr. 40'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 28 oui et une abstention.

Le Président passe au prochain investissement.

h) 720.506.6 Achat de machines/bennes pour la déchetterie.

Le Président passe la parole au Conseil communal.

M. Hubert Oberson dit qu'il s'agit de remplacer les deux bennes existantes de récupération du fer blanc et de l'alu qui sont usées et irréparables.

Le Président remercie pour l'explication.

Comme il n'y a pas de question, le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui approuvent l'investissement de Fr. 9'200.00 pour l'achat de machines/bennes pour la déchetterie et le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

L'investissement 720.506.6 Achat de machines/bennes pour la déchetterie d'un montant de Fr. 9'200.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au prochain investissement.

i) 790.500.3 Révision du PAL - Etudes complémentaires.

Le Président passe la parole au Conseil communal.

M. Stéphane Joye. Cet investissement contient trois points. Il y a d'une part l'adaptation du PAL, la constatation de la nature forestière et l'actualisation du plan communal des énergies. Au niveau de l'adaptation du PAL, on doit adapter la zone d'intérêt général à Cousset pour garantir l'implantation du terrain de foot synthétique. Cela répond à la demande de M. Gilbert Fragnière qui avait été posée lors de la dernière séance. C'est l'adaptation de la zone d'intérêt général moyennant une compensation. Toujours au niveau de l'adaptation du PAL, le canton avait approuvé la modification le 15 juillet moyennant certaines conditions. Il y a d'une part les modifications à apporter au plan d'affectation des zones, à savoir l'intégration des sites pollués, les biotopes à protéger, les périmètres archéologiques, les espaces réservées aux eaux, les dangers naturels de degré résiduel et l'actualisation des sites de protection d'importance nationale et cantonale, et d'autre part, nous devons apporter des adaptations au règlement communal d'urbanisme et au plan directeur communal.

Au niveau de la constatation de la nature forestière, on doit nouvellement faire le constat de la nature forestière à effectuer pour des secteurs en zones à bâtir à proximité des forêts, c'est nouveau et on doit également les reporter au plan d'affectation des zones, et pour ceci nous avons besoin d'un géomètre. Aussi au vu des nouvelles directives du canton, nous devons revoir notre plan communal des énergies et le corriger selon ces nouvelles directives et là également nous devons avoir recours à un ingénieur spécialisé pour effectuer ces travaux. Le coût total d'investissement est de Fr. 45'000.00.

Le Président remercie pour les explications.

Comme il n'y a pas de question, le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui approuvent l'investissement de Fr. 45'000.00 pour la Révision du PAL - Etudes complémentaires et le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

L'investissement 790.500.3 Révision du PAL - Etudes complémentaires d'un montant de Fr. 45'000.00 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

3.5. Vote général du budget d'investissement.

Comme il n'y a plus de question le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui approuvent le budget 2021 d'investissement et le recours à l'emprunt si nécessaire s'expriment en levant la main.

Le budget global d'investissement 2021 et le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au point suivant.

3.6. Vote du budget de fonctionnement.

Le Président passe au vote.

Que celles et ceux qui approuvent le budget de fonctionnement 2021 s'expriment en levant la main.

Le budget de fonctionnement 2021 est accepté par 28 avis positifs et une abstention.

Le Président passe au point suivant.

4. Réponses du Conseil communal aux questions du Conseil général lors de la séance du 6 octobre 2020

Le Président ouvre la discussion et demande s'il y a des questions. Cela ne semble pas être le cas, il remercie le Conseil communal pour ses réponses.

Le Président passe au point suivant.

5. Divers

Le Président ouvre la discussion.

M. Gilbert Fragnière « Gauche plurielle » a une question concernant l'ouverture du bureau communal, est-ce que l'ouverture de l'administration spéciale COVID-19 a été analysée pour la mettre en même temps que l'ouverture de la déchetterie.

Mme la Syndique répond que l'ouverture du bureau communal a été analysée exclusivement en ce qui concerne l'administration, sachant que les mesures qui nous sont demandées au niveau de nos autorités est de mettre le maximum de personnes en télétravail et que du coup il fallait trouver l'équilibre entre le personnel qui est en télétravail, le personnel présent à l'administration et les heures d'ouverture de guichet. Alors mettre une composante supplémentaire avec les heures d'ouverture de la déchetterie aurait été extrêmement complexe mais peut-être que l'administration et le Conseil communal dans sa prochaine composition pourront étudier ce point.

M. le Président remercie pour l'explication.

Mme Anita Balz « Gauche plurielle » a une question concernant les prochaines élections qui arrivent. Est-ce que l'administration communale ou le Conseil communal a prévu de faire une information à la population sur les prochaines élections communales parce que tout le monde n'est peut-être pas au courant que cela a lieu.

Mme la Syndique répond qu'étant donné qu'au mois de décembre, il n'y a qu'une seule séance du Conseil communal qui a lieu le 14 décembre, il a été prévu au tractanda du 4 janvier, que le Conseil communal se prononce sur les informations à transmettre pour la prochaine législature, en particulier les conseillers communaux doivent se prononcer sur leur volonté de reconduire leur mandat sur la prochaine législature.

Mme Anita Balz « Gauche plurielle ». La volonté ou non des conseillers actuels de se prononcer n'est pas un souci si c'est fait début janvier, mais par contre le dépôt des listes est assez rapide au mois de janvier. Les personnes ne connaissent pas la fonction, se posent des questions, et peut-être que d'anticiper un peu cette information, elle parle bien d'une information générale à la population, est-ce que ce ne serait pas envisageable, en décembre, par un tout ménage, histoire que les gens aient les informations et puissent y réfléchir, contacter les membres actuels, enfin que la démocratie puisse se faire.

Mme la Syndique répond que la question est notée et demande à la secrétaire du Conseil communal de mettre ce point à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du

14 décembre de façon à ce que le Conseil communal puisse répondre à la demande de Mme la conseillère générale.

M. Jean-Luc Clément « 7 Villages » demande la parole et donne le message suivant.

Mesdames, Messieurs, les conseillers généraux, les conseillers communaux, Mme la Syndique, nous avons eu une information comme un peu tout le monde en fait, à 19h30, personnellement, il a été relativement choqué parce que M. Borcard, on lui aurait donné le bon dieu sans confession, on s'aperçoit qu'il avait des tickets chez Lucifer. Bref on ne saura jamais le fond de la chose, car comme on a bien compris, le rapport on l'oublie. Maintenant, il voudrait quand même dire qu'il ne sait pas ce qu'il cherche avec ça, mais il pense qu'on peut déjà dire à Mme la Syndique qu'elle s'est donnée énormément de peine. Il pense que l'art est difficile, la critique est facile. Maintenant, il pense que c'est très important, aussi pour les journalistes, parce qu'en fait l'entête des journaux c'est nettement plus facile quand on coupe les têtes, ce serait peut-être aussi bien de faire un bilan et de voir tout ce qui a été bien fait, certes pas tout a été bien fait, en l'occurrence on va peut-être gagner un peu d'argent car la conjoncture sera plus douce et on risque de construire du sport et de l'école a bien meilleur compte, donc si cela se trouve, au résultat des courses, on sera certainement gagnant. Mais, il est quand même choqué, étant donné que Mme la Syndique avait annoncé son départ, qu'on lui donne un puissant coup de pied au cul, qu'il ne trouve pas très poli, pas très adroit, plutôt très malhonnête. Il ne peut pas cautionner la décision de M. le Préfet, certes il n'est pas là pour qu'il le lui dise, mais il ne cautionne pas cela, il trouve cela assez minable, mais voilà c'est comme ça on doit l'accepter, mais il voulait quand même le souligner et surtout remercier l'engagement d'une personne qui a œuvré pendant 7 ans, il pense que ce n'est pas facile. Voilà, il trouvait nécessaire d'intervenir à ce niveau-là.

L'intervention de M. Jean-Luc Clément est applaudie.

Le Président remercie pour cette intervention.

M. Gilbert Fragnière « Gauche plurielle » a une remarque, il aimerait qu'on prenne note d'analyser la sortie de la route du quartier des Granges. C'est une route qui sort de l'agriculture à part deux habitations, beaucoup de gros véhicules agricoles sortent maintenant depuis là-bas, donc c'est la route qui est à gauche avant le passage à niveau quand on descend sur Corcelles. Tous les gros véhicules qui doivent descendre sur Corcelles n'arrivent plus à tourner pour partir directement en contre en bas. Ils sont obligés de monter jusqu'à l'entrée du village et de tourner autour du rond-point en face du garage Francey. Est-ce qu'il n'y a pas, une fois, une analyse à faire par rapport à cette sortie pour simplifier la sortie pour pouvoir partir directement sur Corcelles. Cela arrive aussi même quand ils montent, certains doivent aussi venir tourner au rond-point.

M. Hubert Oberson répond qu'une réflexion s'est déjà faite, il n'y a pas très longtemps. Il faut faire un aménagement, une patte d'oie, c'est un investissement assez lourd. Cela nécessite une discussion avec les propriétaires de terrain pour faire un achat de terrain.

Le Président retient cette remarque.

M. Rémy Grether a encore une remarque à faire par rapport à ce qu'a dit M. le Préfet. Il a dit des choses justes, des choses qui sont imprécises. Il ne voudrait pas que les conseillers généraux partent avec des fausses informations. En ce qui concerne le volet sport, il a dit qu'il a rencontré les mandataires, qu'il y avait un dépassement budgétaire, c'est tout à fait vrai, mais il n'a jamais été question de le cacher. Le Conseil communal avait promis de faire la mise à l'enquête cet automne. Lundi, le Conseil communal avait décidé de reporter au mois de janvier parce qu'on a effectivement des soucis financiers, des dépassements de budget et on voulait affiner le problème avant de demander une rallonge et ensuite faire la mise à l'enquête. Donc tout n'est pas clair actuellement même pour le Conseil communal, mais on avait quand même

une main mise sur le projet qui ne correspond pas au portrait dépeint par M. le Préfet. M. Grether voulait mettre cela au clair.

Le Président remercie pour ces précisions.

La parole n'étant plus demandée, le Président termine en souhaitant au nom du bureau du Conseil général, de bonnes fêtes de fin d'année, des vœux de bonne santé à tous et à leurs proches. Il ne veut pas terminer cette séance sans remercier tous les conseillers de leur présence et de leur engagement durant toute l'année.

Le Président clôt la séance, il est 22h15.

La secrétaire :

Le Président :

Marie-Noëlle Bugnon

Gilbert Stocker

Noms	Prénoms Usuel	Adresse	NPA	Localité	Liste électorale	Signature
Clément	Jean-Luc	Impasse Sur-la-Ville 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Francey	Daniel	Route de Fribourg 56	1775	Grandsivaz	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Genetelli	François	Rue Centrale 46	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Gründler	Monique	Impasse Côte-des-Esserts 39	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Jaquet	Sébastien	Chemin de la Cabuche 1	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Küng	Marc	Route du Pré-Michel 9	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Pidoud	Raphaël	Route du Pré-Michel 6	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Pont	Eric	Route du Pré-Michel 15	1776	Montagny-la-Ville	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Rossier	Sébastien	Route du Curtil 20	1774	Montagny-les-Monts	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Terrapon	Willy	Villarey 44	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Vienne	Christophe	Route des Arbognes 28	1774	Cousset	1 - 7 VILLAGES	Présent ^(*)
Balz	Anita	Impasse de la Rita 17	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Barras	Vincent	Impasse Côte-des-Esserts 19	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Currat	Martine	Chemin de l'Onlion 21	1775	Mannens	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Fragnière	Gilbert	Impasse Granges-Philing 32	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Fragnière	Marc	Route des Buissons 8	1774	Cousset	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Genilloud	Gisèle	Route de la Fenetta 14	1774	Montagny-les-Monts	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Schrago	Daniel	Route du Pré-Michel 17	1776	Montagny-la-Ville	2 - Gauche plurielle	Absent et excusé
Zanetta Blanc	Nathalie	Route des Murailles 3	1775	Grandsivaz	2 - Gauche plurielle	Présent ^(*)
Chuard	Pascal	Route de Fin-de-Plan 15	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Dousse	Olivier	Route de Fin-de-Plan 4	1774	Cousset	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Egger	François	Route du Jordil 51	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Fragnière	Jean Pierre	Rue Centrale 48	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Guisolan	Joël	Route de la Bioleire 17	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Joye	Jérémie	Chemin du Champ-Vernard 27	1775	Mannens	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Joye	Jonathan	Route de Montagny 32	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Joye	Yannick	Impasse de la Villaire 7	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Pidoud	Gérald	Route de Belmont 53	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Stocker	Gilbert	Impasse des Hirondelles 8	1775	Grandsivaz	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)
Terrapon	Hubert	Route du Pré-Michel 7	1776	Montagny-la-Ville	3 - Continuité et Avenir	Présent ^(*)

(*) non signé, mesure COVID-19